

1^{ère} Ronde du centenaire



Epreuve ouverte au :
1^{re}, 2^e, 3^e, Junior

23 et 24 mai 2015





Samedi 23 mai 2014
1ère étape en ligne 118km
Prix de la Woèvre à Fresnes



Dimanche 24 mai 2014 (matin)
2ème étape CLM individuel 7,1km
Prix de la ville de Verdun



Dimanche 24 mai 2014 (après midi)
3ème étape en ligne 109km
Prix de la ville de Belleville



PROGRAMME

Samedi 23 Mai 2015

- 10h00 Permanence à CORA Verdun, avenue de Metz
- 13h00 Réunion des Commissaires à CORA Verdun
- 13h30 Réunion des Directeurs Sportifs à CORA Verdun
- 14h00 Signatures et Présentation des Equipes à CORA Verdun
- 14h30 Départ fictif supermarché CORA
- 14h50 Départ réel Aérodrome du Roselier
- 17h45 Arrivée à Fresnes en Woëvre
- 18h00 Protocole d'Arrivée
- Contrôle Médical, à la salle des fêtes de FRESNES EN WOEVRE

Dimanche 24 Mai 2015

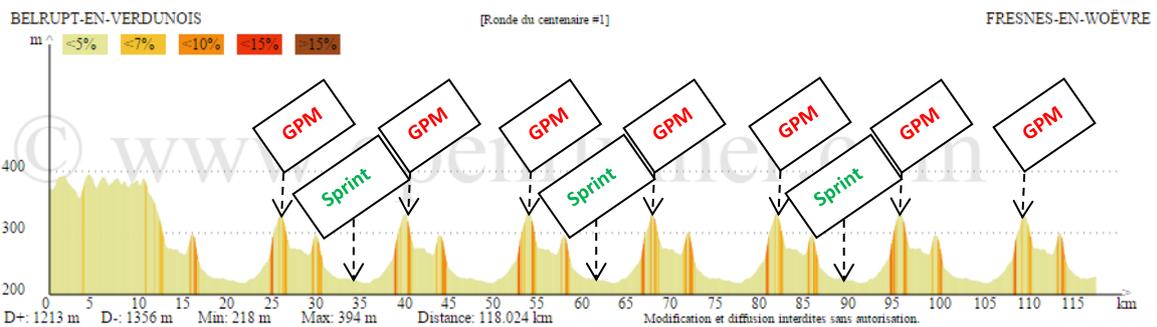
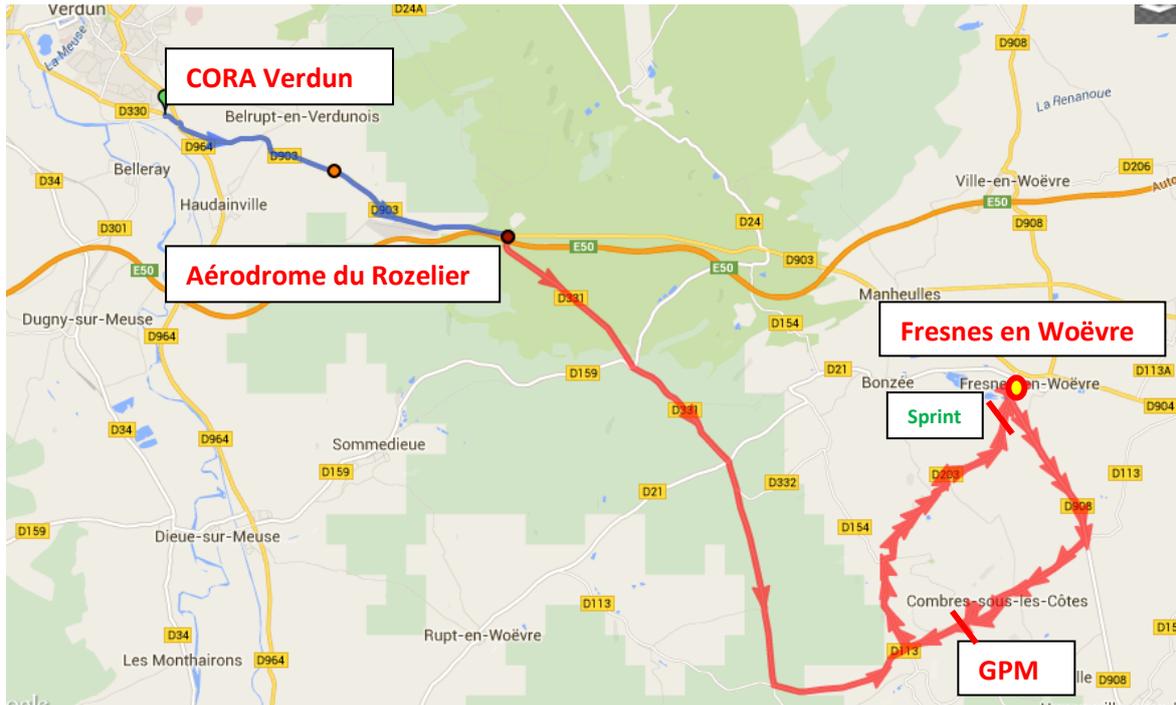
- 08h30 Signatures coureurs Tour Chaussée à Verdun
- 09h15 Départ du 1^{er} coureur Tour Chaussée à Verdun
- 09h25 Arrivée du 1^{er} coureur Rue Mazel à Verdun
- 11h45 Protocole d'Arrivée

- 12h00 Repas salle des fêtes de Belleville de Belleville sur Meuse
- 13h15 Réunion des Directeurs Sportifs
- 13h30 Présentation des équipes et signatures
- 14h00 Départ réel Mairie de Belleville
- 17h00 Arrivée Mairie de Belleville
- 17h15 Protocole d'Arrivée
- 17h45 Remise des Prix et Cérémonie de clôture

PARCOURS

1^{re} étape : Samedi 23 Mai 2015

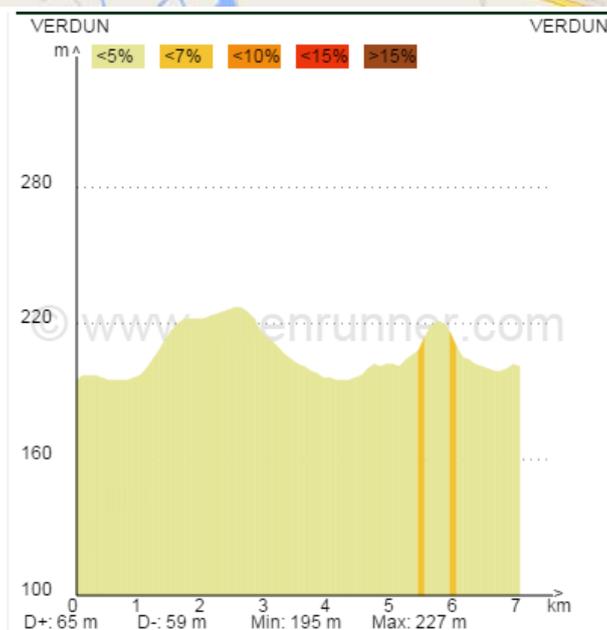
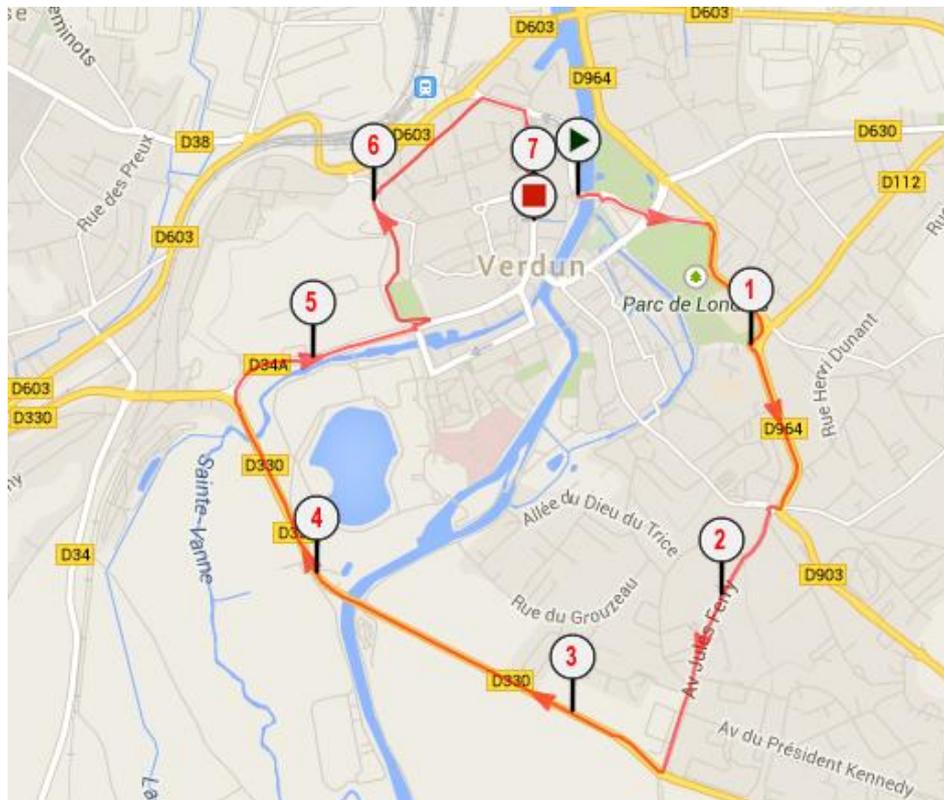
Aérodrome du Rozelier – Tranchée de la Calonne – St Rémy la calonne – Les Eparges – Trésauveaux – Fresnes en Woëvre – *Puis circuit à faire 7 fois* : – Champlon – Combres – St Rémy la Calonne – Les Eparges – Trésauveaux – Fresnes en Woëvre 118km.



2^e étape : Dimanche 24 Mai 2015

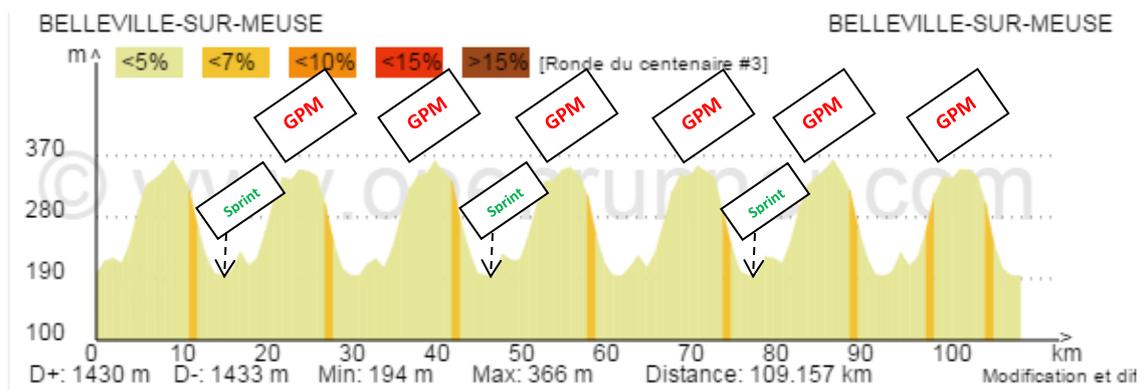
Contre-la-montre Individuel dans Verdun

Verdun Tour Chaussée – Avenue Général Mangin – Avenue de Troyon – Avenue des Eparges – Avenue Jules Ferry – Boulevard Stratégique – Avenue du 5^e RAP – Montée St Vanne – Allée des soupirs – Rue de la Paix – Avenue Garibaldi – Rue St Paul – Rue Mazel – Arrivée Verdun Marche de la Victoire 7,1km.



3^e étape : Dimanche 24 Mai 2015

Belleville – Dir Sedan – Côte des Quatres Cheminées – Fleury devant Douaumont – La Valtoline – Verdun avenue Miribel – Belleville Circuit à faire 7 fois 109km.



REGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La **Ronde du Centenaire** est organisée par le SA Verdun Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve aura lieu les 23 et 24 Mai 2015 sur 3 étapes.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories 1, 2, 3 et Juniors. Elle est inscrite au calendrier Régional FFC de Lorraine.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

Equipes de clubs – Equipes de Division Nationale 1, 2 et 3 – Equipe de sélections Régionales ou interrégionales – Equipes de comités Départementaux. Chaque sélection ou regroupement d'équipe devra fournir le même maillot à chacun de ses coureurs

Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 3 coureurs et de maximum 5 coureurs.

ARTICLE 4 – CANDIDATURES ET ENGAGEMENTS

Les équipes pour être admises à participer, devront faire acte de candidature en faisant parvenir le dossier complet à l'adresse indiquée accompagné du versement de la totalité des droits d'engagement et de la caution avant le 15 avril 2015.

La liste des équipes sélectionnées sera annoncée le 20 avril 2015.

Montant des droits d'engagement : 120 euros

Montant de la caution pour dossards : 100 euros

Les équipes complètes seront prioritaires.

ARTICLE 5 – PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 23 Mai au Supermarché CORA à Verdun.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10h à 12h le samedi 23 Mai.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des commissaires est fixée à 13h30 et aura lieu au Supermarché CORA à Verdun.

ARTICLE 6 – ORDRE DE DEPART DU CONTRE LA MONTRE

Pour le contre la montre qui sera couru lors de la 2^{ème} étape, le départ des coureurs se fera toutes les minutes dans le sens inverse du classement général établi par le Collège des Commissaires à l'issue de la 1^{ère} étape.

Pour les 10 derniers coureurs qui s'élanceront, le départ sera toutes les 2 minutes.

ARTICLE 7 – RADIO TOUR

Chaque véhicule d'équipe devra s'équiper d'un système de liaison radio.
Les informations courses sont émises sur la fréquence ...

ARTICLE 8 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le club organisateur.
Le service est assuré au moyen d'1 voiture neutre, placée à l'avant de la course.

ARTICLE 9 – DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- 1^{ère} et 3^{ème} étape : 15%
- 2^{ème} étape : 20%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS

La Ronde du centenaire établit les classements suivants :

- Un classement général scratch au temps.
- Un classement général du meilleur grimpeur.
- Un classement général par point (intermédiaires et arrivées)
- Un classement général des Juniors.
- Un classement par équipe.

- **Classement général scratch au temps :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur à chaque étape. Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible. A l'issue de la première étape, le classement général sera celui de l'étape corrigé éventuellement par le jury des commissaires.

- **Classement général des sprints :**

Arrivée des deux étapes en ligne : 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point aux 10 premiers.

Sprint intermédiaire et arrivée du CLM : 5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leur rang à l'arrivée de la dernière étape.

- **Classement général du meilleur grimpeur :**

A chaque GPM seront attribués 5, 3 et 1 point aux 3 premiers.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places au GPM, puis de secondes places et ainsi de suite.

- **Classement général scratch au temps des Juniors :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur Junior à chaque étape.

Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible. A l'issue de la première étape, le classement général sera celui de l'étape corrigé éventuellement par le jury des commissaires.

- **Classement par équipe :**

Le classement par équipe sera établi à partir de l'addition des temps des 3 meilleurs coureurs d'une même équipe au classement de chaque étape. En cas d'égalité les équipes seront départagées par les places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe au classement général final.

ARTICLE 11 – PRIX

- **Classement des étapes :**

1ère étape 152/10 Grille FFC

2ème étape 152/10 Grille FFC

3ème étape 152/10 Grille FFC

- **Classement général scratch au temps :**

610/20 Grille FFC

- **Classement général des sprints :**

70/3 Grille: 40/20/10

- **Classement général du meilleur grimpeur :**

70/3 Grille : 40/20/10

- **Classement général scratch au temps des Juniors :**

200/5 Grille : 60/50/40/30/20

- **Classement par équipe :**

200/5 Grille : 60/50/40/30/20

- **Autres récompenses :**

Coupes et bouquets

Le total des prix distribués sur l'épreuve s'élève à 1 476 €.

ARTICLE 12 – MAILLOTS DISTINCTIFS

Chaque leader de chaque classement se verra remettre après chaque étape un maillot distinctif. Celui-ci aura l'obligation de le porter sur l'étape suivante. Si un même coureur se retrouve leader de plusieurs classements, le maillot des classements annexes sera porté par le second de ce classement.

Classement général scratch au temps :

Maillot Jaune parrainé par

Classement général des sprints :

Maillot Vert parrainé par

Classement général du meilleur grimpeur :

Maillot Rouge parrainé par

Classement général scratch au temps des Juniors :

Maillot Blanc parrainé par

ARTICLE 13 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve :

Le contrôle antidopage a lieu à :

1^{ère} étape : Fresnes en Woëvre, Salle des Fêtes

2^{ème} étape : Verdun

3^{ème} étape : Belleville sur Meuse

ARTICLE 14 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le premier de l'étape
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - o Individuel au temps
 - o Montagne
 - o Points chauds
 - o Meilleur jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée.

Si un coureur est leader de 2 maillots distinctifs, l'ordre de priorité du port des maillots est le suivant : Individuel au temps, Meilleur Jeune, Points Chauds et Montagne

ARTICLE 15 – PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable

ARTICLE 16 – ENVIRONNEMENT

Une zone Déchet sera mise en place après la zone Ravitaillement des étapes 1 et 3. Les déchets devront être jetés **uniquement** dans cette zone.

ARTICLE 17 – HEBERGEMENTS ET RESTAURATION

Possibilité d'hébergement sur Verdun (nuitée + petit déjeuner à raison de 5 coureurs et 2 accompagnateurs) : 15 € par personne. Environ 100 places.

La cafétéria du supermarché Cora proposera un service spécial pour les repas du samedi midi et soir. (à régler directement sur place)

Restauration du dimanche midi salle des fêtes de Belleville sur Meuse :

- Forfait repas dimanche : 10 € par personne

BULLETIN D'INSCRIPTION

Equipe :

Directeur Sportif :

N° de licence :

Adresse mail :

Tél.

Mail :

Mécanicien :

N° de licence :

	<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Cat</u>	<u>N° licence</u>	<u>N° UCI</u>
1					
2					
3					
4					
5					
Remplaçant					

Règlement à joindre à l'ordre du SA VERDUN Cyclisme

- Montant de l'engagement : 120€ par équipe
- Chèque de caution : 100 €
- Règlement des repas

Hébergement : x 15 € =

Repas dimanche midi : x 10 € =

**A retourner chez M. BERNARD Julien – 6 Route de Moranville – 55400 ABAUCOURT HAUTECOURT
Info au 06.64.79.25.82**